L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 18 JUIN 1861.

J. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No [illegible] Entre Conti et Bienville

G. F. WEISSE, F. LIMET, S. DUFOUR, S. MARRY { Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 18 JUIN.

☞ Voir la seconde page, pour:
[illegible]
[illegible] COMMERCIAL,
[illegible] MARCHÉ AUX BESTIAUX,

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par D. E. Morphy à l'entrepôt de Fisk Nouvelle Levée [illegible] Premiere, 1re District—mats.
Par E. [illegible] & Co, 45 et 47 Vieille Levée—Rubans [illegible] Blanc, marchandises, etc. [illegible]
Par S. B. Sykes—A l'entrepôt Home, 60 tierçons riz [illegible]
Par D. E. Morphy—A l'entrepôt Delta, 100 barils [illegible] à l'entrepôt de l'Union, 60 barriques vins [illegible] à poudres.

☞ Nous croyons devoir annoncer à nos abonnés à la semaine, dans le quartier borné par les rues du Canal et Julie, qu'un nouveau porteur a été effecté, depuis une semaine, au service de ce district. Ils voudront donc bien recevoir le journal de ses mains, ou s'inscrire dans nos bureaux.

A nos Abonnés.

Quelques mutations ayant eu lieu [illegible] personnel de nos porteurs, nos abonnés [illegible] ou à la semaine qui ne recevraient pas [illegible] régulièrement le journal, sont priés d'en donner avis à l'administration.

Steamers trans-atlantiques français.

Le *Journal du Havre* [illegible] contient une série de documents intéressants sur l'établissement de lignes de steamers transatlantiques français. Le premier de ces documents est un exposé de motifs à l'appui d'un projet de loi présenté au corps législatif; le second est le projet de loi lui-même qui, dans un article unique, porte approbation d'un traité conclu entre le gouvernement et la Compagnie générale maritime et la [illegible] pour l'exploitation du [illegible] entre la France, les Etats Unis et les Antilles. Il n'y a pas quant à présent, de [illegible] pour la Nouvelle-Orléans, mais [illegible] spéciales ont été faites à l'égard de [illegible] lieu d'espérer que l'importance [illegible] acquérir nos relations [illegible] gouvernement [illegible] commerce français la nécessité de [illegible] Nouvelle-Orléans au Havre, par une [illegible] de steamers.

Les passages suivants empruntés à l'*exposé des motifs* dudit, paraissent suffisamment les diverses [illegible] cette affaire des lignes [illegible] Voici d'abord le préambule.

[illegible]

Depuis plus de vingt ans, le gouvernement [illegible] pour encourager la création [illegible] paquebots transatlantiques. Les intérêts [illegible] politique, les besoins de notre [illegible] d'assurer à la France le [illegible] des dépêches, des marchandises [illegible] l'Europe continentale, qui traversent [illegible] se placer à bord des paquebots [illegible] passent ensuite en vue de nos [illegible] services [illegible] communications régulières [illegible] nos ports et ceux de l'Amérique [illegible]

En 1840 une loi autorisa le ministre des finances [illegible] à une Compagnie l'exploitation [illegible] de paquebots à vapeur entre le Havre et New-York. La force des bâtiments [illegible] de 450 [illegible]

[illegible]

Une ligne partant de Marseille tous les [illegible] de Rio de Janeiro, [illegible] Buenos Ayres [illegible] Martinique [illegible] Porto Rico, le cap [illegible] Santiago et la Havane. Deux lignes [illegible] Chagres, Carthagène, Sainte-Marthe [illegible] la Vera-Cruz, Tampico, Galveston, la Nouvelle-Orleans, [illegible] la Havane, point de départ.

[illegible]

Ce ne fut qu'en 1857 qu'on put songer à [illegible] Compagnie [illegible] Compagnies subventionnées [illegible] Etats-Unis [illegible] Saint-Nazaire [illegible]

[illegible] la ligne de Bordeaux et de Marseille au Brésil a été accordée à la Compagnie des Messageries Impériales, et l'un des services [illegible] est aujourd'hui en activité. La ligne de New York et celle des Antilles [illegible] concédées au sieur [illegible] 1858.

[illegible] on crut devoir renoncer [illegible] qui consiste à prendre une île [illegible] pour point de rayon [illegible] La ligne principale, qui devient [illegible] la Martinique, qui devient [illegible] Aspinwall, où doivent se rattacher [illegible] services du Pacifique, et deux embranchements [illegible] Tampico, l'autre sur Cayenne.

On crut que vouloir desservir la Havane et la Nouvelle-Orléans par la ligne des Antilles, [illegible] services défectueux, en [illegible] qu'il était préférable d'établir [illegible] importance, en créant [illegible] ligne spéciale [illegible] entre la ligne des Antilles et celle [illegible] ligne secondaire qui [illegible] à celle de New York.

La concession ayant été ainsi parvenu à fonder [illegible] pour l'exploitation du rouage [illegible] en faveur de la Compagnie Générale Maritime en désistement a été accepté par le ministre avec la condition que le capital [illegible] serait constitué sous la garantie de la Société du Crédit Mobilier. L'exposé indique les conditions imposées à la compagnie [illegible] conventions convenues, et la pro [illegible] d'une avance de 18,000,000 francs, et il [illegible] la réserve suivante au sujet de la ligne de la Nouvelle Orléans.

Le ministre des finances accepte ces conditions [illegible] grand compte des événements qui agitent les Etats-Unis, et qui peuvent rendre plus nécessaire une communication de la France avec les Etats du Sud de l'Union américaine. Il prit soin, en modifiant le cahier des charges, de réserver expressément pour l'Etat la faculté d'obtenir des communications avec la Nouvelle-Orléans, soit en créant une ligne annexe, soit en prolongeant la ligne de New York jusqu'à cette ville, en faisant escale à la Havane ou dans tout autre port à désigner.

Cette réserve se trouve plus expresse encore dans l'article 12 du traité passé avec la Compagnie concessionnaire, et dont voici le texte:

"Art. 12.—L'Etat s'interdit la faculté de subventionner tout service particulier d'un port de France quelconque, sur les points [illegible] desservis par la Compagnie aboutissant aux Antilles ou à un point quelconque de la côte d'Amérique, comprise entre Terre-Neuve et l'embouchure du fleuve des Amazones.

"Néanmoins, cette interdiction ne s'applique pas au prolongement des lignes desservies par la Compagnie, ni à leur rayonnement.

"Dans le cas où le gouvernement reconnaîtrait l'utilité de créer une ligne directe entre la France et la Nouvelle-Orléans avec escale à la Havane, et, s'il y a lieu, sur d'autres ports à déterminer, il en réserverait la concession à la Compagnie générale Maritime, à des conditions fixées à l'amiable et qui indemniseraient la Compagnie du dommage qui serait causé aux services déjà concédés par l'établissement d'une ligne intermédiaire et parallèle.

"Si la Compagnie refusait d'exécuter le service d'un port de France à la Nouvelle Orléans à des conditions fixées à l'amiable, et que, par suite, la ligne intermédiaire fût concédée à une autre Compagnie, le dommage pouvant résulter pour les services de New-York et des Antilles de l'établissement d'une ligne intermédiaire, ainsi que l'indemnité destinée à compenser ce dommage, seraient fixés par une commission arbitrale formée et composée comme il est dit à l'article 45 du cahier des charges."

Comme on le voit, il n'y a encore rien de fait, mais on a écarté complètement le premier projet, suivant lequel la Nouvelle-Orléans, le port le plus important du golfe du Mexique, eut été desservie en dernier lien par la ligne annexe des Antilles à Vera Cruz et à Tampico. La communication par cette voie entre notre ville et le Havre eut demandé cinquante jours. Le projet de faire desservir la Nouvelle-Orléans par une ligne annexe de New York avec escale à la Havane, devra être abandonné dans les circonstances présentes. Ce qu'il nous faut c'est une ligne directe desservie fréquemment [illegible] steamers d'une grande vitesse. Les [illegible] qu'aurait ce service pour le commerce [illegible] sont incalculables, car la mise en [illegible] nouveau tarif des Etats-Confédérés [illegible] relations d'affaires actuellement [illegible] mouvement des passagers sera [illegible] l'accroissement des importations [illegible] un fret important à la [illegible] chargera de l'entreprise, et [illegible] des deux gouvernements [illegible] des malles, cela deviendrait [illegible] bonne affaire. Nous croyons donc que les maisons d'importation de la Nouvelle-Orléans feraient bien de s'entendre avec la Chambre de commerce du Havre, pour provoquer une étude sérieuse d'un projet de service et le soumettre à la compagnie maritime et au gouvernement français.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

NOUVELLES D'EUROPE

DE TROIS JOURS PLUS RÉCENTES.

Arrivée du steamer Persia.

Pointe aux Peres, 17 juin—Le steamer Jura parti de Liverpool le 6, et de Londonderry le 7, est arrivé ici avec des nouvelles d'Europe de trois jours plus récentes.

Marchés européens.

Liverpool, 6 juin—Les ventes de coton des trois derniers jours comprennent 32,000 balles, dont 10,000 prises par la spéculation et l'exportation; le marché a clos avec fermeté.

Les céréales sont lourdes et les provisions fermes.

Liverpool, 7 juin—La circulaire des courtiers évalue les ventes de la semaine à 78,500 balles dont 16,500 pour la spéculation et 4,500 pour l'exportation. Vendredi les ventes ont été de 10,000 balles. Le marché a fermé aux cours suivants:

Fair Orleans 8 5/8 d Middling Orleans 7 11/16
Fair Mobile 8 1/4 d. Middling Mobile 7 11/16
Fair Upland 8 1/4 d. Middling Upland 7 11/16

Le stock de coton américain dans le port est de 900,000 balles.

Londres, 7 juin—Les consolidés étaient hier à [illegible] coupons détachés, ils sont aujourd'hui à 89 7/8 à 90

La guerre au Missouri.

St Louis, 17 juin—Le gouverneur Jackson s'arrêta d'abord à Booneville, [illegible] du Missouri à 18 milles au Nord Ouest de Jefferson City.

Le bruit court que la Convention de l'Etat du Missouri sera convoquée immédiatement. Le trésorier a l'Etat après une arrestation de [illegible] a été relaché.

Douze régiments de l'Illinois sont campés à deux heures de marche de St Louis.

Deux mille hommes de troupes de l'Etat sont à Booneville.

Les sécessionistes sont maitres des deux rives du Missouri du Kansas à Booneville, et bien préparés à la lutte.

Une escarmouche a eu lieu près d'Independance et on assure que les fédéraux ont été battus. Les patriotes brûlent les ponts des chemins de fer.

On dit que le général Ben McCulloch est au fort Smith, Arkansas, avec 10,000 hommes. D'autres rapports prétendent qu'il est dans le comté de Benton, Arkansas, avec 5,000 hommes.

Les troupes fédérales se mettent en marche vers l'Ouest, de différents points.

La guerre en Virginie.

Hagerstown, 17 juin—Il reste 600 hommes à Harper's Ferry.

L'ex-gouverneur Wise s'est mis en mouvement pour arrêter la marche du général McClellan.

Les avant postes des méridionaux ont de nouveau paru en face Williamsport. Les Confédérés ont brulé 75 locomotives.

Alexandrie, 17 juin—Le thermomètre marque à l'ombre 105 degrés.

Forteresse Monroe, 15 juin (via Baltimore). Le général Butler demande 15,000 hommes de troupes additionnelles. On va bâtir, au puits artésien pour approvisionner les troupes d'eau.

Washington, 17 juin—Dans quelques jours des arrangements seront pris pour empêcher la publication des mouvements des troupes fédérales.

Message de Lincoln.

Washington, 17 juin—Le président travaille à son message. Il prendra fortement parti pour la guerre et demandera un supplément considérable [illegible] Toute la réserve recevra l'ordre [illegible] Washington.

Kentucky.

[illegible] On annonce que le gou[illegible] la prohibe l'occupation des [illegible] par les troupes du Sud. On [illegible] détachement des Gardes d'Etat [illegible] à Columbus.

HAVANE.

[illegible] juin—Le steamer Bienville est [illegible] à la Havane. Les sucres étaient sans changement, le stock était de 240,000 caisses.

Viande de contrebande.

Louisville, le 17 juin—Une grande quantité de viande passée en contrebande de Madison, a été renvoyée aujourd'hui. Le renvoi a été consenti par les défenseurs des droits du Sud, se basant sur ce que le Nord ayant établi le blocus ne devait pas profiter mathématiquement de sa mise en vigueur. Dans ce cas-ci toute idée d'intérêt local était hors de cause, puisqu'il n'y avait pas ici de bacon auquel cette viande aurait pu faire concurrence.

Arrestation d'un brigadier général.

St Louis, 17 juin—Le brigadier général Sack a été arrêté à Chillicothe, par les fédéraux.

Les fédéraux en maraude.

Fort Monroe, 16 juin, (via Baltimore 17 juin)—La cavalerie légère du Sud a fait feu sur trois compagnies qui volaient des bestiaux, et a blessé trois hommes.

Les confédérés se concentrent à [illegible] milles au-dessous de Newport News. On craint une attaque de ce quartier.

Matières financières.

New York, 17 juin—D'après une lettre de Richmond, il n'a pas encore été pourvu au paiement de l'intérêt qui sera dû au mois de juillet à New York.

Les obligations de la Virginie seront payées à Richmond en valeurs virginiennes.

Trésorerie des Etats-Unis.

Washington, 17 juin—Le secrétaire Chase est en relation avec des financiers éminents relativement aux revenus.

On croit qu'une révision du tarif avec une revue de la réduction des droits et la suspension de la "free list" sera recommandée.

Le *National Intelligencer* dit que s'il ne reçoit pas de secours de ses abonnés du Nord, il sera obligé de suspendre sa publication

Le Corsaire Savannah.

Aucune instruction officielle n'a été envoyée relativement à l'équipage du corsaire *Savannah*, mais on pense généralement que l'équipage sera pendu.

De Louisville.

Louisville, 17 juin. Les derniers journaux reçus ici de la Nlle-Orléans, sont en date du 8 courant.

Autres informations sur la contrebande.

Un autre bateau de Madison, chargé de provisions, a quitté ce port aujourd'hui, et a été poursuivi par un bateau du gouvernement et obligé de déposer son chargement.

Des dépêches de Philadelphie annoncent qu'à aucun prix on n'enverra de quinine au Kentucky cette saison.

Troupes fédérales pour le siège de la guerre.

Huit régiments partent cette semaine pour le siège de la guerre.

Washington, 17 juin — Des ordres officiels ont été reçus du département de la guerre relatifs à la reconstruction du pont de Harper's Ferry.

Le colonel Stone occupe Leesburg.

Fort Monroe, 16 juin.—Les "Lawyer's American Riffled Canons" qui ont été placés à Rip Raps, ont été essayés aujourd'hui. Leurs boulets sont parvenus à Sewell's Point.

Le colonel Baker de l'Orégon est associé avec le général Butler pour le commandement du fort Monroe.

Grafton, 17 juin.—On dit ici que les Confédérés se meuvent vers Romney et que ce mouvement cause ici beaucoup d'effervescence, ainsi qu'à Cumberland et à Romney.

Les rails sur le chemin de fer de Baltimore et de l'Ohio, entre Harper's Ferry et Martinsburg, ont été enlevés.

De Richmond.

Richmond, 17 juin—Voici les nominations faites aujourd'hui dans le 7e régiment des volontaires de l'Alabama:

Col John A. Winston; majors, Thos. E. Irby et Geo. H. Thorton; major d'infanterie, John Tyler, Jr.

Le professeur A. L. Bladsoe a été nommé commis en chef du département de la guerre.

On pense que le général Magruder sera breveté pour la bravoure et le talent qu'il a déployés à Great Bethel.

M. E. A. Banks, du Montgomery, Confédération, arrivé du Bethel et du siège de la guerre, et il confirme pleinement les désastres des fédéraux ainsi que les outrages qu'ils commettent sur les personnes et sur les propriétés privées.

Des passagers qui ont traversé à Harper's Ferry, rapportent que les troupes confédérées évacuent cette place, faisant sauter les ponts et les fortifications.

Pass Christian, 17 juin.—Les communications avec la Nouvelle Orléans et autres villes, ont été rétablies aujourd'hui. La ligne marche admirablement.

Marché de New-York.

New York, 17 juin—Le marché au coton a fermé calme aujourd'hui. Ventes 800 balles de 14 à 14 1/8 pour le middling uplands.

Par le steamer Jura.

New York, 17 juin.—Nous recevons les nouvelles additionnelles suivantes par le steamer *Jura*:

Mort du Comte de Cavour.

Le comte de Cavour est mort. L'événement cause une profonde sensation.

Garibaldi venant en Amérique.

Le bruit court que Garibaldi viendra en Amérique dans le cas où il n'y arrive pas de guerre en Italie.

Désastres maritimes.

Cleveland, 17 juin — La goélette Fremont, et le Ben. Fant, chargés de grains, ont fait naufrage

Rivières.

Vicksburg, 17 juin—Le Prince of Wales a passé à 4 heures A. M. et le J. F. Pargoud à 7 heures dimanche soir. Le fleuve baisse rapidement.

LA BATAILLE DE BETHEL.—Les journaux de Richmond du 13 contiennent un rapport détaillé sur cet engagement, fourni par un lieutenant des troupes de la Caroline du Nord qui a pris part au combat. Il en résulte que les troupes fédérales ont eu 350 tués ou blessés, et ont été poursuivies par la cavalerie jusqu'au pont d'Hampton. Les Confédérés n'ont eu qu'un tué et trois blessés. Le régiment de la Louisiane stationné à Yorktown est arrivé aussi vite que possible mais trop tard pour prendre part au combat. Il y avait à Béthel 1,100 soldats confédérés, les forces des assaillants s'élevaient à 4,000.

FAUSSE RUMEUR.—L'expédition du commodore Fatnall parti de Savannah avec trois steamers pour aller reconnaître les positions prises par l'ennemi dans le prétendu débarquement opéré à l'île d'Hilton Head a eu un résultat favorable. Le commodore est revenu convaincu qu'il n'y avait pas eu de débarquement. En revenant à l'île Tybe, le commodore qui était à bord du steamer *St John* s'est amusé à donner la chasse au steamer fédéral *Union* qui a pris la fuite à toute vapeur.

FABRIQUE DE POUDRE A FORT HUDSON.—Le docteur Brown, de Port Hudson, a réussi à faire d'excellente poudre et il espère monter un moulin d'ici à peu de temps et être à même de fabriquer assez de poudre pour approvisionner une armée.

ARRIVÉE DE VOLONTAIRES.—Le bateau à vapeur Osceola, arrivé hier soir, a amené les volontaires de la paroisse Bossier, qui sont au nombre de 103 et sont sous le commandement du capitaine E. G. Randolph.

PETITE POSTE POUR LA VIRGINIE—Le caporal Murray, des Louisiana Guards, part ce soir pour rejoindre son corps de la Virginie et il nous prie d'annoncer aux amis des volontaires qui sont dans cet Etat qu'il se chargera des lettres qu'on remettra dans la journée soit à la caserne des Louisiana Guards, rue des Magasins, soit à son bureau rue Gravier No 96.

GRAND FESTIVAL PATRIOTIQUE—Les portes de la salle d'Opéra vont se rouvrir samedi prochain pour une représentation extraordinaire au bénéfice des volontaires Louisianais. C'est la première solennité musicale qui soit donnée dans ce but tout patriotique, et nous croyons que la population répondra en masse à l'appel qui lui est fait.

Le spectacle se composera de deux vaudevilles et de deux opérettes et de plusieurs morceaux, parmi lesquels nous remarquons *Le Chant du Départ*, paroles de M. P. Canonge, chanté par 100 choristes avec accompagnement à grand orchestre, et le *Chant du Sud*, composé par M. Dubos. Mme De Latournerie, M. Chol, et plusieurs artistes amateurs ont offert leur concours pour cette représentation. M. Predigam dirigera l'orchestre.

Le spectacle sera terminé par la *Marseillaise* chantée par Mme Delatournerie en costume, accompagnée par les chœurs et l'orchestre.

CONDAMNATION.—Le mulâtre Joe, appartenant à Mme Onésime Folse, du Bayou Lafourche, a été jugé le jeudi de la semaine dernière, à la Station Boutté, paroisse St Charles, par un tribunal spécial composé de dix propriétaires d'esclaves et de deux juges de paix. Il a été trouvé coupable du meurtre commis sur Jack Brantley, au Bayou des Allemands, dans la nuit du 8 au 9 mai et condamné à être pendu au Bayou des Allemands, le vendredi 14 juin prochain *(Avant-Coureur.)*

CHRONIQUE LOCALE.

Les rues. Nous [illegible] avons le communiqué suivant:

Nlle-Orléans, 15 juin 1861.

Messieurs les Editeurs,

J'ai trouvé avec satisfaction, dans votre journal d'hier, un article [illegible] et sensé sur le triste état de nos rues et le devoir du conseil-aire. Veuillez me permettre d'ajouter une ou deux idées à celles que vous avez si sagement suggérées. Les Pères de la Cité ayant prolamé une guerre d'extermination contre la population canine—guerre plus impitoyable que celle qui vous est faite par le roi des républicains noirs,—et comme nous verrons et sentirons sous peu les cadavres de chiens attestant la puissance de trois cent cinquante piastres de sanctions empoisonnées, il conviendrait que les communes et commissaires fussent leur sommolence officielle et comprissent ce qu'ils leur devra [illegible].

Je suggère qu'il soit suspendu, dans chacun des bureaux de police de la ville, une ardoise sur laquelle les plaintes seraient inscrites. Lorsque le commissaire ou ses [illegible] devront consulter TOUS LES JOURS. Un seul avis ne suffit point, et d'ailleurs sur cinquante personnes, il n'y en a pas une seule à qui l'existence en soit connue.

On ne saurait trouver d'excuse pour la putréfaction actuelle dans une ville possédant les avantages de la Nlle-Orléans, qui pourrait être si proprement tenue. En vérité, malgré les égouts, il est impossible qu'on empêche les végétaux de s'y décomposer, mais avec un fleuve comme le Mississipi coulant à nos portes, qu'ils rafraîchissent par la présence de cadavres d'animaux qui restent dans nos rues *jusqu'à ce qu'ils soient littéralement desséchés* par les rayons brûlants du soleil.

Nos autorités bien salariées sont les seules qui négligent leurs devoirs.

Quelques-unes de nos plus belles rues des faubourgs sont fréquemment inhabitables à cause de l'odeur qu'exhalent les cadavres de chiens et de chats morts. Je citerai particulièrement la rue des Champs-Elysées, de la rue Aucour à la rue Claiborne; où y dépose la moitié des chiens morts du district. Je pourrais également parler d'une manière spéciale des rues Claiborne et Broad.

Avec le faible espoir que cette lettre fera un peu de bien, je suis, &c.

Nos occupations nous mettant dans l'impossibilité d'aller examiner les différents endroits qu'on nous a signalés et de juger par nous-mêmes de la description qui nous en a été faite, ceux de nos lecteurs qui ont à souffrir de la malpropreté de certaines rues et s'en sont vainement plaints jusqu'à ce jour, nous obligeraient et rendraient un service à la communauté en nous adressant quelques lignes à ce sujet.

Point n'est besoin de dire qu'autant par mesure de précaution pour nos colonnes souvent encombrées que par esprit de justice envers le commissaire et ses employés, nous nous réservons le droit de rejeter les communications toutes les fois que l'espace ne nous permettra point de les publier; qu'elles ne seront pas très courtes et signées de citoyens responsables.

Garde des Attakapas.—Cette belle compagnie, composée de natifs des paroisses de St-Martin, Lafayette et Vermillon est attachée au 8ème régiment, qui, sous les ordres du colonel Kelly, va cette semaine abandonner le camp Moore, et partira pour la Virginie.

Les gardes des Attakapas sont tous des jeunes gens honorables, qui connaissent et apprécient leurs droits, et sont déterminés à les défendre, et à protéger la patrie.

Entre eux et leur chevaleresque capitaine, ALCIBIADE DE BLANC, il existe une union bien moins basée sur les rapports habituels de chef à soldats, que sur une estime et une confiance réciproque.

La bonté que le capitaine DE BLANC témoigne à ceux qui sont sous ses ordres, l'attention scrupuleuse avec laquelle il s'occupe de leur bien-être et de leur santé, méritent les plus grands éloges.

Une telle compagnie, avec un tel chef, ne saurait manquer de se distinguer, ni de bien mériter de la patrie.

Les Crescent Rifles.—La compagnie B. des Crescent Rifles part, dans le courant de la semaine, pour le théâtre de la guerre.

Nous donnons plus bas les noms des officiers et des soldats qui la composent.

Officiers—Capitaine, H T Jett; 1er lieutenant, W. P Harper; 2e lieutenant, A. E. Knox; 3e lieutenant Jr, H. Grimshaw.

1er sergent, Jno Brooks; 2e sergent, W. F. Ogden; 3e sergent, W. Hawn; 4e sergent, L. L. Ducet.

1er caporal, A. D, Laud; 2e caporal, A. B. Brecklove; 3e caporal, C. V. Fisher; 4e caporal, A. G. Rodenbourg.

Soldats—J. A. Bell, F. Brown, J. S. Brooks, T. J. Best, H. Ballinger, P. D. Crafton, A. L. Cheppin, G. Caul, E. M. W. Chapman, W. F. Campbell, J L. Cavana, J. Corkley, J. Cunningham, J. W. Dirrhammer, M. Doaly, J. W. Deacon, G. Forster, J. P. Fulkerson, J. D. Flynn, J. Finch, A. B. Grimshaw, C. Horley, B. M. Jennings, A. Jorda, C. J hnson, F. LeGrand, A. Laurans, A. Lafferrest, J. K. Legan, J. F. Jehde, G. F. Leble, C. W. McMellan, F. McDermott, G. McGaughey, J. J. Murphy, J. Molloa, R. H Madge, T. McHugh, D. McDonnell, H. H. Marks, Mitoa, A. L. Neyland, D. O'Sullivan, F. O'Pall C. Percy, S. B. Pooser, H. Peyser W. Powell, S. E. Redwood, Jr, R. S. Raymond, L. G. Robinson, E. H. Reynolds, M. Rennick, W. Stahl, W. Syme, E. H. Swain, H. L. Swiler, C. Swiler, J. C. Sims, T. Steptoe, H. L. Stringer, S. T. Strobling, T. Sharp, I. St Pierre, S. B Stevens, James Turner, A. Thomas, Enzigh, F. F Trices, W. W. Thompson, H. Thruston, S. M Tarply, E. Uunlack, A. F Velle, R. S. Walker, H. T. Washington, F. S. Washington.

Aux Dames du Troisième District.—Vous êtes, Mesdames, invitées, par un avis publié dans une autre colonne, à assister à une réunion qui aura lieu à l'école De Soto, rue Marigny, le mercredi 17 courant à 5 heures P. M. Le but de la réunion est d'organiser une société de secours militaires.

Les conseils municipaux.—Les conseils municipaux se sont réunis hier. Les rapports de séances nous arrivent si tard, que nous ne pouvons en parler.

Aucune délibération importante n'a du reste eu lieu.

M. Louis Gastinel, qui vient d'être élu recorder du Deuxième District, est entré hier dans l'exercice de ses fonctions. M. Guy Duplantier a été nommé son greffier en chef.

—Vincent Alphonse et Mary Denaps, f. c. l., ont dû fournir un cautionnement pour répondre de leur bonne conduite.

Sami Frank, h. c. l., Christian Mer's et Mme Salorme Scheveil, accusés de bris de paix, ont été renvoyés de la plainte.

Joseph Campeche, accusé d'avoir déchargé un fusil, a été acquitté

Mortalité.—Le Bureau de Santé annonce, dans son rapport officiel, qu'il y a eu cent dix-sept décès dans les limites de la Nlle-Orléans, dans la semaine expirée le 16 du courant.

Il est mort dix personnes d'affections pulmonaires, et deux des blessures qu'ils avaient reçues.

Il n'a encore été signalé aucun cas de fièvre jaune

Avis au commerce.— Voici un genre de vol qui pour être simple et peu nouveau n'en réussit que plus aisément. Un américain se présente, hier, chez un bijoutier de la rue de Chartres, marchande une montre en or et conclut le marché pour la bagatelle de $ 121. Il demande que la montre lui soit portée chez lui à l'hôtel de l'Union, en face le chemin de fer du lac Pont-chartrain. Le commis du magasin, enchanté d'avoir fait une vente, fort belle, par le temps de guerre, de blocus et de canloule qui court, s'empresse de porter l'objet à l'endroit indiqué. L'acheteur se trouve justement sur le pas de la porte et voyant arriver le jeune homme, s'écrie de l'air le plus bon-homme du monde; "tiens, vous voilà déjà, ah! ma femme va être bien contente. Donnez-moi cela, je vais lui faire voir la montre, attendez-moi." Ce petit discours est débité avec tant de naturel, que le commis n'ose montrer de la méfiance à un homme si poli et si bien mis. Cinq minutes, dix minutes, un quart d'heure se passe et personne ne vient. Notre jeune commis s'impatiente, entre au bureau de l'hôtel et demande M Schmidt. "Vous êtes volé, lui répond-on aussitot; nous n'avons personne de ce nom mais deux personnes ont déjà été prises au même tour—l'hôtel a plusieurs portes. M. Schmidt ne se donne même pas la peine de changer son nom d'emprunt ni le lieu de ses exploits. Avis aux marchands.

Meurtre probable d'une femme.—Charles Dunbarg été arrêté hier, dans le Troisième District, pour avoir battu sa femme la nuit précédente, de la plus barbare manière. Les médecins qui la soignent pensent qu'elle n'aura que très peu de chance de se tirer d'affaire.

Première Cour.—Juan Ferris, accusé de meurtre, a été jugé hier. Il a tué Joseph Comas, le 27 janvier dernier, dans le salon d'huîtres d'Edmond Lenusat, rue Front Levée, près Gravier. Ferris avait bu et, armé d'un couteau, menaçait de tuer quelqu'un. Il était employé en qualité de garçon de buvette, chez Comas, et croyait que celui-ci l'avait accusé d'avoir enlevé de l'argent du tiroir. Lorsque Lenusat rentra dans le salon, Ferris lui demanda de compter l'argent et de lui donner le reste de son salaire—ce qu'il fit. L'accusé invita ensuite les personnes présentes à boire et, aussitôt après, sans le moindre avertissement, poignarda Comas qui sortait d'une chambre. — Le jury a présenté un verdict de meurtre verdict qui entraîne la peine de mort. Le visage du prisonnier n'a pas trahi la moindre émotion.

La négresse Clarisse, accusée d'avoir mis le feu, le 4 août, dans une maison occupée par M. Jos. Barnes et située dans la rue des Ursulines, entre St Claude et Tremé, a été condamnée à recevoir vingt cinq coups de fouet, toutes les deux semaines, pendant quatre mois.

— Il s'est passé, hier, à la Première Cour de District une petite scène qui, si elle se renouvelait souvent, mettrait un terme à la conduite [illegible] d'une certaine classe d'individus. Un nommé SIMON STACEY, témoin à charge dans l'affaire "L'Etat vs James Gallagher, accusé de meurtre," avait quitté la ville afin de ne point donner son témoignage. N'ayant pu expliquer son absence d'une manière satisfaisante, il a été condamné par le magistrat à dix jours de détention dans la prison de paroisse, d'où il sortira pour communiquer au jury les détails qu'il aurait voulu ne pas lui faire connaître. — Il y a peut-être pas au monde une ville où il soit plus facile qu'ici d'empêcher la justice d'avoir son cours, personne n'en saurait douter, personne n'en doute et cependant......

Arrestations.— Une dépêche télégraphique transmise hier matin, par le chef de la police [illegible] Mobile, à M M Cullane, annonce que Louis Du[illegible] qui a tué M. François Deserte, il y a un an, dans la rue Royale, a été arrêté à Mobile.

Thomas Cosgrove a été arrêté, dimanche [illegible] pour avoir enlevé d'un coup de dent le pouce de Joseph Néville. Quelle machoire!

Explosion de lampe. Une dame qui demeure au coin de la rue Bons Enfants et des Champs Elysées, était occupée à remplir sa lampe de camphine, samedi soir, quand une explosion eut lieu. Une de ses mains a été dangereusement brulée. Devons-nous recommander à nos lecteurs d'être prudents avec ces sortes de lampes?

Jalousie et ses conséquences.—La jalousie, nous l'avons déjà dit est une maladie trop répandue, est un défaut terrible, une maladie incurable, jugez en par les conséquences.

Lizzie Moore aimait Pierrot, comme les femmes de la trempe de Lizzie peuvent aimer. Or, il paraît que Pierrot donnait dans le contrat d'énormes coups de canif en faveur d'une autre bergère cent houlette nommée Louisa Schmidt. Lizzie informée par quelques mauvaises langues,—il y a partout de mauvaises langues,—des infidélités de Pierrot, résolut de s'en venger. A cet effet, accompagnée d'une de ses amies, nommée Catherine Holmes, et armée d'un poignard, elle alla trouver, dans sa chambre, Louisa Schmidt, au coin des rues Toulouse et Dauphine. Là se passa une scène que nous aurions plaisir à vous décrire. Nous en avions le temps. Louisa y perdit son nez et une partie de sa joue. En ce moment Catherine est à la prison de paroisse, Lizzie est à l'hôpital de charité en attendant qu'on puisse la transférer ailleurs. Quant à la pauvre Louisa Schmidt, elle sera guérie dans quelques semaines, mais le nez et la joue [illegible] perdus pour toujours.

Brutalité—Thomas Cosgrove a été arrêté pour avoir coupé, avec les dents, le pouce de Joseph Néville, en jouant, rue Tchoupitoulas. Etrange façon de s'amuser.

LES BRIGANDS NAPOLITAINS.—On écrit d'Itri, province de Naples, le 7 mai, à *la Presse*:

"Les événements [illegible] des trois derniers jours m'ont ramené dans cette ville [illegible] de laquelle, vous vous en souviendrez, je vous ai écrit plusieurs fois lors du siège de Gaëte. Vous devinez déjà que c'est aux bourboniens que je dois m'en prendre si je me trouve une fois encore dans cette misérable petite ville, qui est la patrie du célèbre Fra Diavolo, le cruel lieutenant de la reine Caroline, en 1799.

"Les amis de François II, s'ennuyant peut-être de l'oisiveté de Rome et non contents d'avoir été rudement malmenés dans les Abruzzes, ont paru encore une fois sur la route de Terracine, dans les Etats de Victor-Emmanuel, pour se livrer à une nouvelle campagne dans les environs de Fondi.

"Les envahisseurs s'étaient divisés en deux bandes: la première, de 300 hommes, était sous les ordres du fameux bandit Chiavone. Elle entra d'abord à Monticelli, petit village à quelques kilomètres de Fondi, l'autre, qu'on peut évaluer à une force de 400 hommes, et qui était commandée par le prêtre Rocchetti et par le célèbre Balducci, un des agents les plus cruels de Maniscalco, en Sicile, débarqua dans la nuit de jeudi entre Saut'Anastasio et Sperlonga.

"Après avoir fait leur jonction, les deux bandes marchèrent dans la matinée du 3 sur Fondi, qui se trouve sur l'ancienne voie Appia. Il n'y avait là qu'un petit détachement de Piémontais et quelques compagnies de gardes nationaux très mal armés. Il fut donc facile aux brigands d'attaquer la ville, dont les abords sont dominés par des hauteurs

"Quoique très faible, la garnison de Fondi ne crut pas devoir se replier sur Itri. Le brave officier qui la commandait pria le syndic de faire battre la générale, et lui dit que si la garde nationale voulait l'aider, il défendrait du son mieux la ville, jusqu'à ce que des renforts arrivassent. La garde nationale répondit à l'appel. Les dispositions pour la défense furent prises, et on attendit que les Sanfédistes, qui avaient déjà franchi le Liri, commençassent l'attaque.

"En effet, vers deux heures de l'après-midi, la colonne commandée par Chiavone se présenta la première du côté du nord de la ville et engagea le feu avec les avant-postes des Piémontais. Renforcées bientôt par l'arrivée de l'autre colonne, que le bruit de la fusillade avait hâtée sur le lieu du combat, les brigands de Chiavone forcèrent la première ligne de défense que l'officier piémontais avait établie dans les maisons du bourg. Les brigands, conduits par le prêtre Rochetti, purent alors tourner la ville, et les défenseurs de Fondi se trouvèrent bientôt cernés par les Sanfédistes.

"On avait tenu tête à l'ennemi pendant quatre heures; l'officier piémontais, un caporal et une trentaine de soldats ou gardes nationaux avaient été mis hors de combat. Le temps était donc venu pour les défenseurs de la ville de battre en retraite. Tandis qu'ils se repliaient en ordre sur Itri, les bourbonniens entraient à Fondi et se livraient aux scènes de pillage et de meurtre qui leur sont familières. Le malheureux syndic de la ville, n'ayant pu s'échapper à cause de l'infirmité de sa vieille mère, fut impitoyablement massacré avec quelques autres libéraux du pays.

"Aussitôt que la nouvelle de cette attaque imprévue arriva à Gaëte et à Naples, on se hâta de faire marcher des forces considérables sur Fondi. Une brigade d'infanterie était arrivée à Naples, venant de Palerme. Elle n'était pas encore débarquée; on l'envoya à Gaëte et de là sur les points menacés.

"Dimanche, les troupes nationales purent donc attaquer les insurgés au-delà de la ville, qu'en prévision de l'attaque ils avaient abandonnée. Inutile de vous dire qu'après deux heures de combat les brigands furent dispersés. Les uns tâchèrent de franchir une fois encore la frontière romaine, les autres se jetèrent dans les montagnes voisines, où les Piémontais les traquent comme on traque le sanglier. Un officier d'état-major qui est revenu de Fondi ce matin m'a assuré que le bandit Chiavone a été trouvé parmi les morts, et que le prêtre Rochetti, grièvement blessé à la jambe droite, était tombé entre les mains de la garde nationale, qui l'a fusillé sans autre cérémonie.

"Voilà donc comme a fini cette nouvelle échauffourée qu'on avait organisée à Rome avec tant de secret. Que les amis de François II se persuadent une fois pour toutes qu'ils n'ont aucune chance de réussite. Ils pourront bien maintenir l'agitation dans les provinces, mais ils ne pourront jamais résister à la force régulière dont dispose le gouvernement national. Que le jeune roi fasse des économies; que Mgr de Mérode garde pour ses zouaves les excellentes carabines qu'avec tant de générosité il a données aux brigands napolitains, car les piastres une fois dépensées ne rentrent pas facilement dans les coffres, et les carabines tombent toujours au pouvoir des Piémontais."

RHUMATISMES ET DIARRHÉE.—Il se vendra No 117 rue Ste-Anne, des remèdes particuliers pour la guérison du rhumatisme et de la dysenterie dont on dit le plus grand bien et dont de nombreux témoignages attestent l'efficacité. Voir des annonces.

NOUVELLES DIVERSES.

Voici le texte du projet de loi relatif à l'émission par le Trésor d'obligations trentenaires:

"Art. 1er—Le ministre des finances est autorisé à créer, dans les formes et suivant les conditions prévues par l'article 21 de la loi de finances du 23 juin 1857, la somme d'obligations du Trésor nécessaire pour produire un capital de 104 millions de francs affectés à l'exécution des travaux de chemins de fer à la charge de l'Etat sur les lignes ci après;

Suit l'énumération des lignes de chemin de fer auxquelles les fonds sont affectés.

VARSOVIE (Pologne) 6 mai—A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, l'illumination a été plus sévèrement commandée cette année que de coutume. Toutefois, vers le soir, à part les édifices publics, on ne remarqua que peu de préparatifs pour transparens et illumination sur une grande échelle. Sous ce rapport, c'est l'hôtel du comte Auguste Potocki, grand écuyer de l'empereur, qui se faisait remarquer le plus. Le minimum était de de deux lampions par croisée, ainsi que cela rappert de l'avis suivant:

"Demain, pour la fête de l'anniversaire de la naissance de l'empereur, la ville sera illuminée. L'illumination doit commencer ce soir avec le crépuscule et durer sans interruption jusqu'à minuit. A chaque croisée brûleront deux lampions au moins. L'illumination des maisons avec des torches est interdite. Quiconque ne se conformera pas à cet avis sera passible d'une amende de 4 roubles 50 kopeks. MM. les propriétaires ou intendants sont obligés de communiquer le présent avertissement aux locataires qui demeurent sur la rue.

"*Signé le commissaire de police*,
CYREEL."
(Gazette de Silésie.)

Marié le 6 de ce mois, à l'église St Patrick par le Rév. Père Riordan, M. JOSEPH BOURDETTE Jr à Mlle WILHELMINA HOFFMAN.

Décédé à Paris, le 12 mai dernier, à l'âge de 61 ans, M. JOSEPH FRANÇOIS LAPICE.

ATTENTION.

☞ Les acheteurs de viandes trouveront leur avantage en se rendant à la vente à l'enchère de plate-côtes et épaules saupoudrées. Cette vente aura lieu ce matin à 10 heures, par D. E. Morphy.

FUSILS!!!

FUSILS!!!

30 CARABINES du Mississipi.
20 do Sharp's,
25 RIFLES du Kentucky.
6 CARABINES de Colt, 6 coups.
30 FUSILS simples de plantation,
12 FUSILS doubles.
G. CHAGNARD,
à la grocerie encoignure Toulouse et Bourbon
1r juin-2

Société de secours des Dames.

LES dames du 3me District qui sont en faveur de l'organisation d'une société pour secourir les familles des volontaires des droits et de l'indépendance du Sud, qui peuvent avoir besoin de secours, sont priées de se réunir le MERCREDI, 19 courant, à 5 heures P. M. à l'école de S to rue Marigny. Le but de la réunion est de faire les arrangements préliminaires d'une organisation permanente.
O [illegible] 18 juin—2f

PAR acte passé le 5 juin 1861, devant Felix Percy, notaire public, JEAN LAVILLE a fait sa procuration à son neveu, FRANÇOIS LARQUEY.
1 juin—3t

Perdu ou volé,

Le 13 du courant, dans le pâturage de l'habitation Marigny, sur le Chemin de Gentilly, un cheval [illegible] haut de 15 à 16 mains, une tache blanche sur [illegible] derrière, des marques sur les deux [illegible] Le personne qui le livrera aux écuries [illegible] coins des rues Delord et Magasins, recevra une récompense de dix piastres
18 juin—3t T. O'BRIEN.

DIVERS en magasin et à vendre par le soussigné [illegible] "Old Government" [illegible]
[illegible]
QUEYROUZE & LANUSDOFF,
19 juin [illegible] St Louis

AVIS.

J'INFORME respectueusement ma clientèle et le public en général, par suite de l'incendie de mon établissement encoignure Conti et Chartres, le magasin a été transporté provisoirement rue de CHARTRES No 104, entre Conti et St. Louis, où je continuerai à remplir les ordres comme par le passé. Je profite de cette occasion pour remercier les amis de bienveillant patronage qu'ils m'ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent et je m'efforcerai de continuer à mériter leur confiance.

Les membres de la Compagnie de Pompe No 6, capitaine Power, sont priés d'agréer mes sincères remercîments pour le zèle qu'ils ont déployé en sauvant mon établissement du risque de leur vie.
17 juin J. P. SARRAZIN

Avis.

PAUL BOISSONNEAU a l'honneur de prévenir ses amis et sa clientèle, que par suite des dégâts faits à son bureau et magasin, par l'incendie de la rue de Chartres et jusqu'à réparation, on le trouvera chaque jour au magasin de gaz de la maison E. FROUGE-VAUX, rue de CHARTRES, No 52 (1er étage) où il a transporté ses ateliers de tailleur. 17 juin—3t

AVIS. BIJOUTIER.

M. A. Lalande, Rue Royale, 131.

☞ Avis est donné au public que les personnes qui auraient des [illegible] sont priés de s'adresser [illegible] Craps, No 422, ou rue des Français [illegible] 17 juin—3t

Legia Liberal No 5.

Antigua Orden de Good Fellows.

Los H. H. de esta respectable Lojia se reunirán en el local de costumbre, el Martes proximo 18 del corriente á las 7 1/2 de la noche, para las elecciones y otros asuntos de interés correspondientes á la orden en general. Se ruega la mas estricta asistencia para actos tan sagrados.
De orden del V. G.
N. Orleans y Junio 1861
JAIME PUCH,
17 junio - 2 Secretario

A louer à Mandeville!

UNE maison de campagne située à deux lieues du wharf, encoignure Coure Marigny et Claiborne, cont nant deux chambres, cuisine, deux cabinets, galerie devant et derrière, cave, citerne, etc. [illegible]
Aussi—Une maison dans la cour ayant trois chambres. [illegible] cuisine avec stove, et une chambre à domestique.
N. B. Il y a pas de cable à bain.
☞ Pour les conditions, s'adresser chez M. Jos Vial, et à la N. Orleans chez PREAU & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier
17 juin—3

Hotel d'Europe, à Biloxi.

M. L. GUILBEAU,

A l'honneur de prévenir ses amis et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance qu'il vient de réparer l'hotel à neuf. On y trouve [illegible] pour familles, le tout en parfait état. L'établissement réunit tous les agréments possibles. Il y a à l'enceinte de belles promenades ombragées. Le vin et la table sont irréprochables, comme du passé, et le service ne laissera rien à désirer. Les pensionnaires ont l'usage d'une cabane à bain.
L. GUILBEAU,
17 juin—1m Propriétaire

SARDINES—97 caisses de 1/2 et 1/4 Ve Rozier, Nantes 40 caisses de 2 1/4, Louis Edelin Lorient;
4 do 1/2, Veuve Rozier Nantes
7 do 1/2, Louis Edelin, Lorient.
A vendre par HENRY VALETON & Co
17 juin 29, 29, 31, Bienville

FROMAGE—6 cuveaux fromage d'Emmenthal, à vendre par HENRY VALETON & Co,
17 juin 27, 29, 31 rue Bienville

SIROPS pour eau, de toutes qualités, à vendre par HENRY VALETON & Co
17 juin 27, 29, 31 rue Bienville

FRUITS au jus—50 caisses fruits au jus assortis, Lefaurie; 24 caisses fraises au jus, Lafaurie.
A vendre par HENRY VALETON & Co
17 juin 27, 29, 31, Bienville

EN magasin et à vendre par le soussigné:
100 caisses vermouth, Noilly Pratt & Co
75 do absinthe suisse, E Pernod et F Berger
50 do savon de Castille, à vendre par
FRED. AVET,
Rue Vieille Levée, Nos 59 et 61,
17 juin—16f entre Conti et Bienville

FRAISES au jus — 50 caisses en magasin et à vendre par S. D GRATIAA & Co,
17 juin No 59, rue Douane

Cognacs, Cognacs.

1/4 et 1/8 Cognac, S. Cabuzac, extra C. C. C.,
15/4 et 1/8 do Gibos,
12/4 et 1/8 do Nartigue et Bigourdan,
F. SANCHO,
A vendre par
17 juin 249, Vieille Levée entre Dumaine et St-Philippe.

GENIEVRE à l'entrepôt—10 pipes Nolet Impérial—20 do Lareieu Reeben, à vendre par
17 juin S. D GRATIAA & Co, 59 Douane.

VINS ROUGES—50 barriques St Emilion, 100 do Margaux, vins Larrouse, Lecompte & Co., et P Rousseau, à vendre par S. D. GRATIAA & Co,
17 juin 59 Douane.

WHISKEY—Un joli assortiment en magasin et à vendre par S. D. GRATIAA & Co.,
17 juin 59 Douane.

EN magasin et à vendre par le soussigné—
14 sacs Anis,
30 do Gomme,
80 do Amandes d'Ivica,
50 barils Olives,
18 sacs Lentilles,
5 caisses Absinthe, C F. Berger,
50 do do Y Lecoultre,
50 do do E. Pernod,
25 do Kirsh, Richard Muller,
20 do de la Foret Noire,
150 do Vermouth, Rivolo frères et autres,
50 do Cassis du Mont d'Or et Punch au rum,
125 do Muscat de Frontignan de Noilly, Prat,
250 do Bitters des Arabes,
50 do de Crooke's vegetables Bitters,
100 do Bitters de Hostetters,
25 do Genièvre de Hollande en caisses de 15 bout.
75 demi-pipes Vin de Catalogue très corsé,
50 barriques Vin pour familles,
350 caisses Vin rouge de différentes marques,
151 do Vin blanc Haut sauterne et Haut Barsac,
25 do Sardines en 1/4 et 1/2 boîtes.
F. SANCHO,
17 juin 249, Vieille Levée entre Dumaine et St-Philippe.

DEMANDE.

ON demande un excellent POSEUR DE DIAMANTS ET BIJOUTIER. Il recevra un bon salaire. S'adresser à LOUIS MUH,
15 juin—1 Rue de Chartres, No 41.

BEURRE DE MAI!!

AVET FRERES,
Aux Rive Stores, 17 Front Levée et 14, 58, [illegible] Vieille Levée,
OFFRENT à des prix très bas, entr'autres articles comprenant leur stock de groceries:
100 frequins Beurre de mai,
500 paniers Huile d'olives,
500 barils Farine extra et superfine,
5 0 sacs Café,
100 tierçons Riz de la Caroline,
200 sacs Riz Créole,
[illegible] Jambons au sucre,
[illegible] Sucre en pain cassé et en poudre,
300 barils Whisky et Brandies,
300 [illegible] Graines,
300 barils Maquereaux,
500 [illegible] Vin de l'Ebelie,
[illegible] 15 juin

[illegible] à vendre à bon marché [illegible]
BERNARD TURPIN.

Gardes d'Orléans.

CINQUIEME COMPAGNIE.

LES membres de la Cinquième Compagnie se rendront à la salle d'armes, rue d'Orléans, tous les jours, à 6 heures du soir, pour [illegible] maniement des armes. Les nouveaux membres surtout, sont requis d'être ponctuels ainsi que les sergents et caporaux, pour instruire les recrues
Les mercredis, à 5 heures, et vendredis, à 6 heures de chaque semaine, sont les jours d'obligation pour tous les membres.
Par ordre du capitaine,
17 juin—2f E TOURNE, Sergent Major.

QUARTIER GENERAL.

Chasseurs à Pied de la Louisiane,
1re Compagnie.

A UNE réunion des membres de la Réserve de cette Compagnie, tenue vendredi, 14 du courant, une résolution a été présentée et votée à l'unanimité remerciant MM C. Dufour, G. de Ferier, John Youenes, F. Marquez, R. B. Ancol, P. Gauel et autres de leur attention pour nos camarades à Pensacole.
Je profite de cette occasion pour leur témoigner ma reconnaissance, ainsi qu'à messieurs les Gardes de l'Esplanade qui ont largement contribué à la souscription faite par ces Messieurs.
Nlle-Orléans, 17 juin 1861.
T. GENERELLY,
18 juin—1f Lieutenant commandant.

Quartier Général, 1re Division des troupes volontaires de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 15 juin 1861.
ORDRE GENERAL No 29.

1—Le colonel Charles de Choiseul, commandant de la 1re Brigade en remplacement du Brigadier Général Tracy, détaché momentanément de son commandement pour service spécial, ayant été nommé Lieutenant Colonel d'un régiment attaché à l'armée des Etats Confédérés, le Colonel L. A. Charbonnet, Colonel Senior, prendra le commandement de la Brigade.
2—Tous les rapports et toutes les communications devront conséquemment lui être adressés.
Par ordre de JOHN L LEWIS,
Major Général Commandant.
ERNEST FORSTALL, aide-de-camp 1 juin—18 15

MILICE ATTENTION!

EXERCICE! EXERCICE!

M. A. GERY très connu en cette ville, ayant appartenu à plusieurs compagnies, vient de monter une école de soldats, où l'on apprendra le maniement des armes et l'école de peloton.
Des armes sont à la disposition des élèves. On est prié de se faire inscrire au plus tôt, rue Dumaine, 157, ancien collège Audubon, entre Bourgogne et Remparts.
Tous les jours à 7 heures du soir.
Une vaste cour donnera toutes les satisfactions désirables pour ce genre de manœuvres.
Il se chargera aussi de donner des leçons particulières à domicile.
Prix modérés 14 juin—12

A louer à Mandeville.

UNE résidence confortable, complètement meublée, située au bord du Lac, dans la partie la plus élevée et la plus agréable du village. Il y a sur la façade une magnifique rangée d'arbres et les plus beaux chênes de Mandeville.
Pour les conditions, s'adresser à
GOTTSCHALK & MAGNER,
12 juin Rue Carondelet, No 33.

Alumettes de Clark.

DOUZE caisses de 100 grosses chaque, à vendre par F. P DUCONGE,
12 juin 39 rue de Chartres

Dr HENRY BAYON,

Médecin de la Faculté de Paris.

DOMICILE,

243 Rue des Remparts 243

ENTRE LES RUES ST-PHILIPPE ET URSULINES

Nouvelle-Orléans 5 juin—15

ASSOCIATION.

A partir de cette date, M. GEORGE NATHAN devient membre de notre société. Le titre sera T. Lonsdale, Nathan & Co.
[illegible] H. T LONSDALE SON & CO

E. DUFFEZ,
Successeur de Tamboury & Co,
Marchands-Commissionnaires en général,
IMPORTEURS DE
Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs, Sardines, Huiles, &c. Dépôt de Chateau-Margaux de Portets Lafitte, Margaux, D'Arcac, Guiraud, &c.
[illegible] 7, rue Royale,
5 juin entre Conti et St Louis

Huile! Huile! Huile!

CINQ CENTS caisses huile d'olive venant d'arriver, à vendre à bas prix pour clore une facture, par
J. A. TARDOS,
5 juin 44, Vieille Levée

AVIS.

PAR acte passé devant M. A. Ducatel, notaire public en cette ville, MM. J CHS DE MAHY et CHS. CURIEN sont chargés d'une procuration pendant mon absence.
Nouvelle Orléans, le 4 juin 1861.
J. N. CURIEN.
[illegible]—1m

Avis aux médecins et aux familles.

NOUVEAUX APPAREILS VAPORIFERES perfectionnés du Dr L. H. LEFEVRE, pour administrer des bains de vapeur et des fumigations de tous genres au [illegible] déranger le malade de son lit, traiter les maladies qui épuisent le sang par d'abondantes transpirations et par voie d'expulsion des médicaments par les pores de la peau.
Appareils pour bains généraux pour douches et bains locaux chauds à vapeur pour traiter ces maladies des organes de la [illegible].
Les personnes qui désirent les voir fonctionner ou faire l'acquisition, peuvent s'adresser chez le Dr Duperron, dentiste, encoignure Royale et Bienville, Nlle-Orléans. 3 juin

HOTEL GREGOIRE.

LEWISBURG.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a l'ouverture de son Hotel aura lieu DIMANCHE prochain le 2 juin.
Magnifique wharf nouveau permettant d'amener chevaux et voitures, de cabinets, tables, cabanes à bain pour dames et messieurs, près abondante, belles promenades dans la forêt, embrage [illegible], vins d'excellente qualité, [illegible] des prix tres modérés [illegible] le patronage qu'il a reçu des familles [illegible] devancé, il espère [illegible] 15 juins.
Pour plus amples informations, s'adresser à l'office de PHELOUX Orléans.
F. GREGOIRE, propriétaire.
28 mai—1m

SARDINES à l'huile—50 caisses quarts et demi boîtes, de Nantes, à vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin—15 39 Vieille Levée

VIEUX whisky Bourbon—6 barils, à vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin—15 39, Vieille Levée

FRAISES au jus—50 caisses fraises au jus
100 do fruits au jus assortis
100 do fruits à l'eau de vie ass.
100 do cerises à l'eau de vie
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin 15 39, Vieille Levée

EAUX DE VIE de Cognac et [illegible]—150 futailles de [illegible] marques de Pellevoisin, G. V. Bernard; Hivert Jne; [illegible] Faure & Co, Richoret; Louis de Rocenay [illegible] V. Leroux Co.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin 15 39, Vieille Levée

VINS blancs—80 caisses Barsac en bout, et 1/2 bout. 10 barils Sauterne.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin—15 39, Vieille Levée

CIGARES allemands—[illegible] de différentes marques et qualités
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD jr
10 juin—15 39, Vieille Levée

SCHIEDAM schnapps &c—100 caisses Wolfe's aromatic.
50 caisses Calhoun whiskey,
25 do London Old Tom gin,
25 do Liqueurs assorties.
A vendre par T BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin 39, Vieille Levée

CONSERVES alimentaires pour la marine et l'armée—50 caisses, telles que pâtés de gibiers et de foie gras, Truffes, civets de lièvres, salmis de gibiers, bœuf bouilli et rôti, anguilles à la Tartare, à l'huile, andouillettes truffées, petits pois, champignons, légumes royaux à l'huile, bouillons gras, etc.
A vendre par LOUIS BAILLY BLANCHARD jr
16 juin—15 39, Vieille Levée

OPORTO—10 quarts vin d'Oporto,
5 barils do do
A vendre par T BAILLY BLANCHARD jr
1 juin—14 39, Vieille Levée

BOUTEILLES vides—150 paniers bouteilles bordelaises de 22 onces
50 paniers bouteilles de cognac avec étampes
40 [illegible] do madère.
A vendre par L. E. DELUZAIN,
16 mai 119 rue Royale

Huile! Huile!

EN magasin et à vendre par le soussigné:
400 paniers, bouteilles, Piagnol;
200 do 1/2 do do
200 do bouteilles Bacisalupi
150 do 1/2 do do
A vendre par FRED. AVET,
Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti
7 mai—15f et Bienville.

ABSINTHE, Vermouth—100 caisses absinthe suisse E Pernod
25 caisses kirshwasser E Pernod
70 do vermouth Noilly Pratt & Co
A vendre par L. E. DELUZAIN,
16 mai 129 rue Royale

TABAC DU MEXIQUE—65 balles pour Tripes à Cigares, en débarquement du steamship Tennessee, arrivé de Vera Cruz, à vendre par E. TROISGROS,
16, rue de la Douane,
13 avril entre Chartres et Vieille Levée.

Dépots d'armes.

LA maison LIQ. & ANDREE, a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir un nouvel envoi de pistolets de Lefaucheux;
de Colt,
de Adams;
de Smith & Wilson—
Ainsi que des pistolets de salon avec toutes les cartouches nécessaires pour tous ces genres de revolvers.
24 avril Coin Bienville et Royale.

AUX PHARMACIENS, Confiseurs et Distillateurs. 50 caisses amandes sans coques, 150 balles amandes à coques tendres, 150 [illegible] prunes sèches, 150 barils graines de lin, 150 do de Canaries, 10 caisses manne en larmes, 50 do do en sortes, 500 livres essence Portugal, bergamotte et rose, 20 caisses gomme arabique, 80 estagnons une [illegible] et d'orange, 60 estagnons de do do do supérieur.
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jnr
7 mai 62 et 64, Vieille Levée

HUILE! HUILE— En magasin et à vendre par le soussigné—
250 paniers huile 22 onces Piagnol
100 " " 11 "
100 " " 22 " Bacigalupi
75 " " 11 "
FREDERIC AVET 59 et 61, rue Vieille Levée,
3 juin—15j entre Bienville et Conti.

BEURRE DE MAI—En débarquement et à vendre par le soussigné—20 frequins beurre.
FREDERIC AVET, 59 et 61, rue Vieille Levée,
3 juin—15 j entre Bienville et Conti.

EN débarquement du navire Jois Willie, arrivé de Bordeaux,
100 barriques vin rouge Cantenac Médoc,
20 do vin rouge Grand St-Lambert,
20 caisses kirsch Edmond Pernod,
8 caisses de 25 paniers anisette extra de Chauvetto.
A vendre par X. LAMBERT,
[illegible] 82 rue des Magasins.

CANELLE—300 mats à vendre par
B. TURPIN,
29 mai—6f 98 rue Vieille-Levée

DIVERS en magasin—50 barriques vin rouge, Cotes pour familles, 40 barriques de vieux St Emilion 1er cru, 32 demi barriques vin blanc Sauterne supérieur, 300 caisses vin St Emilion, Margaux et St Estèphe, supérieur, 126 caisses vin blanc Sauterne,
75 caisses do do 1/2 bout. super.
150 do absinthe Pernod & Lecoultre, 50 caisses kirsch Pernod & Noilly, 50 balles bouchons pointus et réguliers, 16 balles do à dame-jeannes. 150 caisses fruits au jus, Lafaurie,
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD,
11 avril 7, Vieille Levée

SARDINES à l'huile—[illegible] caisses de quart et demi boîtes, 150 caisses de boîtes, Rodel, J. Colin, Ve Rozier.
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
[illegible] 39, Vieille Levée

GRAISSE—100 barils et tierçons feuille prime; 200 barillets
A vendre par GABRIEL PASCAL,
Mars—6f Rue Vieille Levée, No 77

EN débarquement du navire Actives, arrivé de Bordeaux—
[illegible]
A vendre par [illegible] J. TARDOS,
2 avril 44, Vieille Levée.

TRUFFES, [illegible] DE PATTERSANS—[illegible]
A vendre par HENRY VALETON & Co [illegible] rue Bienville.

LEGION BELGE.

Les membres de cette Légion sont invités à se réunir au rendez-vous ordinaire, hôtel du Luxembourg, No 37, rue St-Philippe, dimanche prochain, 24 courant, à 5 heures précises du soir, à l'effet de former les cadres d'officiers, sous-officiers et caporaux.
Ceux de nos compatriotes qui désirent se faire inscrire et faire cause commune avec nous, sont priés de le faire avant dimanche. Une liste est ouverte au même local, où tous renseignements seront donnés sur ce qui a été résolu jusqu'à cette date.
JUSTE FONTAINE,
18 juin—5f Secrétaire provisoire

Batallon de Cazadores Españoles de N. Orleans.

—la Compañia, atencion—

Se suplica á los miembros que la componen que se rennan á las 4 en punto de la tarde, en el cuartel, para asuntos de grande importancia.
Por orden del capitan,
El Sarto 2o V. PLANELLAS.
N. Orleans, 18 junio 1861. 18 juin—1f

Legione Garibaldi.

I membri della 1ma compagnia sono chiamati ad un assemblea generale domani a sera, alle ore 7, per affari importantissimi.
I membri sono ordinati di essere puntuali.
Per ordine del capitano,
18 juin—1 GUISEPPE SANTINI

Quartier Général des Tirailleurs d'Orléans.

Ordre No 6.—Les membres de cette Compagnie prendront les armes jeudi 20 courant, à cinq heures P. M., en grande tenue, [illegible] pour la réception du drapeau préparé par les dames du Deuxième district.
On est requis d'être ponctuel
Par ordre du capitaine, E. RAIMONDY,
18 juin—2t mardi et jeudi Sergent Major

Volontaires, Attention!

Le soussigné s'occupe de former une compagnie d'infanterie destinée à faire partie du régiment du colonel Marigny. Il fournira la nourriture et le logement à tous ceux qui s'enrôleront jusqu'au moment où la compagnie sera reçue au service de l'Etat.
Tous ceux qui voudraient s'enrôler sont priés de s'adresser au bureau du greffier de la Cour Suprême, au premier étage de la maison de Cour.
15 juin—8 EUGENE LA SERE.

Volontaires Français.

La 5me Compagnie étant en voie de formation, les personnes qui désirent en faire partie sont invitées à se faire inscrire chez le commandant Ferrier, au local du "Louisiana Academy" rue Hopital 79.
Les anciens soldats ayant des états de service à faire valoir, seront privilégiés dans la distribution des grades. L'équipement complet coûte $4 75 cts
Par ordre du commandant,
Le capitaine adjudant major
14 juin—6 DE LAMARRE

BILLET PERDU.

BILLET de F. H. [illegible] daté Nouvelle Orléans le 26 novembre 1860, payable à l'ordre de [illegible] à l'ordre de John Caldwell & Co. de la somme de cent vingt piastres, ayant été perdu ou égaré, le public est prévenu de ne pas recevoir ou escompter le dit billet.
E. HAPLETON,
4 juin 11, 18 juin 4 No 45, rue de la Vieille Levée

SPECIALITES

DU DOCTEUR VERGÉ.

DÉPURATIF, Pommade, Injection, Poudres et Sirop anti-syphilitique du Dr Vergé.
Les demangeaisons, dartres, boutons, écoulements d'une nature et en général toutes les maladies syphilitiques et de la peau, sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du docteur Vergé.
Ces spécialités seront ordonnées selon le cas; s'adresser à F. LACAUSSADE, Pharmacien, Encoignure Orleans et Bourbon.
☞ Dépôt de tous les médicaments français patentés.

Maux de gorge,

Maladies des poumons et du cœur.

Traitées par
L'INHALATION.

Le Dr ROBERT HUNTER,

De New York.

[illegible] du Dr Hunter [illegible] à New-York, [illegible] la Nouvelle-Orléans [illegible] du Dr POLLIN, médecin [illegible] le système du Dr Hunter qu'il a traité avec succès [illegible] quelques années.
Les personnes qui désirent suivre le traitement du Dr Hunter par l'inhalation pourront dorénavant s'adresser à son bureau, dans la
Rue du Canal, No 158, près Baronne
Les personnes de la campagne peuvent se consulter par lettres [illegible].
☞ Heures de consultation, de [illegible] heures A. M. à [illegible] P. M.
☞ Consultations en anglais, en français et en espagnol. 10 juin—6

AVIS.

LE soussigné ayant été chargé de distribuer l'argent recueilli pour secourir les familles des volontaires, invite toutes celles qui ont besoin de secours à se rendre à son bureau, rue Gravier, No 56, au premier étage, tous les 1er, le 16 et le 17 de chaque mois, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.
Les personnes qui demanderont des secours devront fournir des certificats quant aux compagnies auxquelles elles appartiennent. T. O. SULLY
15 juin—1 Rue Gravier, No 56.

BRIQUES A FEU

de Liverpool et de la Virginie

A vendre par P. V. BERNARD, Passage de la Bourse, No 7, entre Douane et Bienville
2 mars—1m 1re p L

GOTTSCHALK & MAGNER,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 33,
Au rez-de-chaussée, bureau du fond.
[illegible]—1an

Maison à louer.

UNE JOLIE MAISON DE RÉSIDENCE à deux étages, située rue Ste Anne entre Villeré et Robertson, avec citerne, water [illegible], &c., &c.
Pour les conditions, s'adresser rue Ste Anne No 42, entre Chartres et Royale. On pourra prendre possession immédiatement. 11 juin

Demande de Nourrice.

ON demande une nourrice saine et [illegible] S'adresser, 145, rue Dumaine et [illegible] Vieille Levée.
14 juin—6

Excellente occasion.

A vendre aux conditions les plus libérales, une PHARMACIE parfaitement assortie, située dans un des meilleurs quartiers de la ville et ayant déjà une fort jolie clientèle de ville et de campagne.
Pour plus amples informations s'adresser au No 40 rue de Chartres. 5 juin—1m 1re p

EN débarquement du navire E. D Shepherd, du Havre—[illegible] douzaines bas et demi bas écrus.
1 caisse rubans velours soie assortis.
1 do châles dentelle.
1 do fantaisie, à vendre par
ETERNOD & PIAGET,
24 mai 46, rue de Chartres.

EN débarquement du navire Lemuel Dyer, du Havre—10 futs vin blanc du Rhin.
1 caisse barège à voiles
10 mousselines [illegible]
1 mousseline pour rideaux, à vendre par ETERNOD & PIAGET,
24 mai 46, rue de Chartres

ARMES.

5 caisses fusils doubles,
50 carabines Monte-Christo,
15 pistolets do,
15 do à 4 et 6 coups,
A vendre par ETERNOD & PIAGET,
23 avril 46 rue de Chartres

HUILE—1000 paniers d'huile Bacigalupi 22, 24, 11 et 12 onces, 800 paniers Piagnol, 24 et 11 onces,
A vendre par PIAGGIO & VIOSCA Jr
7 mai 62, et 64, Vieille Lev

BI CARBE DE SOUDE—500 barils [illegible] de la marque de Deacon & Co. à vendre par
W. H. VRENDEBURGH,
6 avril No 58 Vieille Levée

$50 de récompense.

Parties marronnes, le 22 avril dernier, la négresse Catherine, âgée d'environ 35 ans, taille ordinaire, teint noir, parlant très peu le français et boitant un peu. Aussi, la négresse Katy, parlant anglais et français, ayant une cicatrice à l'œil gauche, n'ayant pas de dents de devant, très jolie fille très grande de taille. La susdite récompense sera donnée pour leur arrestation.
Dr RANCE, rue Bourbon, près St-Philippe
15 mai

JOURNAUX FRANÇAIS.

HEBERT & ESCOUSSE,
151, rue de Chartres.

Désignation des journaux dont il reste des abonnements disponibles pour la présente année.

Illustration,	15 abonnements
Cours de Littérature de Lamartine,	5 do
Conseiller des Dames et Demoiselles,	3 do
Moniteur do do	4 do
Moniteur de la Mode,	2 do
Petit Courrier des Dames	2 do
Journal des Demoiselles	3 do
Le Bon Ton,	1 do
La France Elégante,	1 do
La Mode illustrée,	1 do
Journal des Jeunes personnes,	1 do
La Brodeuse illustrée,	1 do
Moniteur des Modes de l'Enfance	1 do
Journal des Coiffeurs,	1 do
Journal des Tailleurs,	3 do
Le Parisien—pour tailleurs	1 do
Cinq Centimes, illustrés,	1 do
Conseil auxios Utiles	1 do
Revue Spiritualiste,	1 do
L'Ami des Sciences,	1 do
Revue de Thérapeutique, Médico Chirurgicale,	2 do
Bulletin de Thérapeutique	1 do
Gazette Hebdomadaire de Médecine et de Chirurgie	1 do
Abeille Médicale,	1 do
Conseiller des Familles—Continuation de la Santé Universelle,	3 do

21 mars

Encore un nouveau déballage.
Chez C. LELIEVRE & Co.,
174 rue Royale.

REÇU par le steamship Bienville, de New-York—30 grosses de ruches pour chapeaux, dernière nouveauté, depuis 25 cents jusqu'à $1 50.
400 bottes de fleurs pour coiffures à 50 cents la botte, Coiffures et de la plus grande richesse, haute nouveauté.
Un magnifique assortiment de fleurs velours et or.
Ceintures et bracelets tissus or.
Agrafes et boucles à ceintures Bezfreath,
Galons et passementeries or,
Etoiles, boutons et ornements or.
Résilles coiffures du dernier genre.
Boucles [illegible] et écaille,
Bijouterie d'écaille en jais, montures or.
Cabas et portemonnaies, nouveaux genres.
Boîtes à ouvrage.
Jeux de loto, dominos, &c [illegible]

EN débarquement du navire Iois Wyllie de Bordeaux
15 barriques vin blanc,
15 do vin blanc,
40 barriques vin rouge pour familles.
A vendre par E. DESCHAMPS,
[illegible] 20, rue St-Louis.

PATES TRUFFES—5 caisses [illegible]
[illegible]
A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
[illegible]

INSTITUTIONS.

Fondée en 1844.—Incorporée en 1855

Institution Collégiale de la N. O

OU PENSIONNAT ET EXTERNAT DE JEUNES

DEMOISELLES,

DIRIGÉ PAR

Mme Ed. LOCQUET,

No 202, rue du Camp.

CET établissement fondé par Mme Macaylay, et dont la haute réputation ne s'est jamais démentie, comptera sa DIX-SEPTIEME session le LUNDI, 17 septembre.
Mme LOCQUET, aidée de sa sœur Mme François LOCQUET, fait tous ses efforts pour continuer à mériter la confiance accordée depuis tant d'années à ses prédécesseurs.
Des professeurs du plus grand mérite sont employés dans toutes les branches, tant d'agrément que d'instruction.
La musique du piano et l'étude du solfège, sont entièrement enseignées par ces dames, dont la réputation comme musiciennes et comme professeurs a été appréciée par les nombreuses familles qui ont bien voulu les favoriser de leur confiance.
La langue française qui est la langue maternelle de Mme LOCQUET et dont l'étude est devenue indispensable à une bonne éducation, est enseignée et pratiquée dans l'Institution avec un soin tout particulier. Les jeunes personnes américaines trouveront donc dans leurs rapports de chaque instant avec ces dames toutes les facilités possibles pour se perfectionner dans la pratique de cette langue.
Cet établissement qui déjà se recommandait par ses vastes emménagements, vient encore de recevoir de nouvelles améliorations, tant sous le rapport du confort qu'en vue du bien-être des élèves.
Mme LOCQUET invite respectueusement les parents et les familles à venir visiter son pensionnat, où des prospectus leur seront donnés avec toutes les informations qu'elles pourront désirer [illegible] 1an

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,
275......RUE DAUPHINE.......275.

ON peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement, ou chez les principaux libraires 31 août—1an—1j

INSTITUT St-CHARLES.

Greenville, près de Carrollton, La.

MME MACÉ annonce respectueusement aux familles que la réouverture de ses classes aura lieu le 3 septembre. Pour toutes informations, voir le prospectus de l'institution qu'on pourra se procurer dès le 1er septembre, à ce bureau ou à l'institution.
On trouvera dans le prospectus le cours détaillé des études, les ouvrages suivis, quelques règlements de la maison, le nom des professeurs attachés depuis nombre d'années à cette institution, les références et enfin les conditions.
Une dame attachée à l'institution est chargée d'accompagner soir et matin, dans le char, les élèves externes de la ville.
Les lettres pour Mme MACÉ doivent être adressées Box M. No [illegible] Nouvelle-Orléans. 24 août—1an

ACADEMIE,

123, *rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.*

CETTE Académie fondée par M. G. Boyer, va reprendre des avec le concours de M. C. Lepraitre, gradué de l'Université de France, sa 23me session. L'Académie, dont la réputation ne s'est jamais démentie, recevra, avec l'aide de ce professeur déjà connu, beaucoup plus d'extension dans toutes les branches de l'enseignement. L'instruction sera classique et commerciale, et comprendra l'étude des langues mortes, à la volonté des parents, qui pourront traiter de gré à gré avec M. Lepraitre ou avec M. Boyer. Les élèves seront exercés à se servir aux mêmes des instruments propres à la géodésie et à l'arpentage.
N. B.—La comptabilité étant aujourd'hui indispensable, M. Lepraitre fera, de 5 à 6 heures du soir, un cours régulier, afin de mettre les jeunes gens en état de tenir des livres.—Tout mois commencé doit être payé en entier. Rentrée des classes, le 1er octobre.

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE,
No 107 rue Royale, vis-à-vis l'Hotel St. Louis,

LES DENTS sont indispensables à l'homme, sans elles, plus de beauté, plus de voix distinct, plus de santé. La perte des dents produit l'affaissement des lèvres, les machoires se rencontrent et impriment au visage l'aspect de la vieillesse [illegible] Pourquoi attendre jusqu'au dernier moment quand on peut éviter tout cela en ayant recours à temps aux soins d'un habile opérateur?
Consultations en français, en espagnol et en anglais.
9 juin—L & M.

Dr THURBER,

DENTISTE.
SALON D'OPERATIONS,
148, *rue Royale*,
Entre St-Pierre et Toulouse
1 oct—1a

Changement de domicile,

Le docteur L. DUPERRON, dentiste, fait savoir à ses clients et au public en général qu'il vient de transporter son établissement à l'encoignure Royale et Bienville, la maison à côté de celle qu'il habitait précédemment. L'entrée est par la rue Bienville No 68.

Jean Augé,

Rue de Chartres, No 63, encoignure Bienville,

INFORME le public et sa nombreuse clientèle, qu'il vient de détailler au un grand assortiment de marchandises des meilleures [illegible] par Madame Augé à Paris et à Londres, dans les premières maisons, se composant des articles suivants:
Chevelures de toutes nuances et de toutes longueurs.
Perruques, nattes, bandeaux, nattes sur peignes, cache-peignes et frisettes, fabriqués chez lui. Ouvrages faits sur l'art en cheveux avec une telle perfection qu'il est impossible d'appercevoir le faux du naturel.
Un assortiment complet de peignes à chignon écaille, écaille imitation or, écaille blanche et ivoire du dernier goût
Peignes à retapper écaille et ivoire.
Parures en cheveux, nouveau modèle.
Bijouterie en écaille incrustée en jais et acier (haute nouveauté).
Un grand choix d'éventails riches et ordinaires, jusqu'à 50 cts pièce.
Coiffures du dernier genre pour bals et soirées
Gants de Jouvin et de Suède assortis, pour femmes, hommes et fillettes.
Objets de toilette pour étrennes.
Parfumeries des premières maisons de Londres et de Paris.
Il recommande de nouveau son blanc de Perse et sa nouvelle composition pour arrêter la chute des cheveux à faire croître et embellir, si avantageusement connus au public.
Les leçons de coiffures seront données et exécutées par une des premières coiffeuses de France que Mme Augé a fait venir à ses frais.
Un salon est expressément reservé pour la coiffure des dames, et sur une de premier, pour les messieurs.
Toutes les marchandises ci-dessus désignées seront vendues à des prix très réduits 10mars

Avis aux compagnies militaires.

J. BARRE,

SELLIER,
CONFECTIONNE TOUS GENRES DE SELLERIE
Rue Bourbon, 206,
ENTRE DUMAINE ET ST. PHILIPPE (2e district.)
NOUVELLE-ORLEANS.
21 mai—90

VINGT quarts tambours Morue—
A vendre par FRED. AVET,
Rue Vieille-Levée, Nos 59 et 61, entre Conti
[illegible] et Bienville

HOUBLON—10 balles de houblon en magasin.
Farine de lin—20 barils de farine de lin.
Graines de lin—10 barils de graines de lin.
Bouchons—50 balles de bouchons pointus. 25 do do réguliers.
Amandes—100 sacs amandes de Tarragone.
Huile de limon—400 livres huile de limon.
Huile de lin—25 barils huile de lin anglaise.
Acide—20 carboys acide muriatique, à vendre par
CUSACHS & OGDEN.
5 mai Encoignure Royale et St-Phili

GUSDON Porter—25 futailles bouteilles et 1/2 bouteilles, Tennent et Barklay, Perkins & Cie, à vendre par B. TURPIN,
93, rue Vieille-Levée

SERRURES françaises—1 caisse serrures à canon assortis 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 pouces, à vendre par
B. TURPIN,
1erju 93, rue Vieille-Levée

RHUM de la Jamaïque et de Ste-Croix—15 poinçons en douane, à vendre par B. TURPIN,
98, rue Vieille-Levée

WHISKY d'Irlande—5 poinçons en douane, à vendre par B. TURPIN,
1erju 93, rue Vieille-Levée

Cigares de la Havane.

CENT Mille cigares de la Havane de toutes grosseurs, tels que Regalias, Media Regalias, Brevas, Londres, Cazadores et Millar, des marques les plus recherchées—Washington, El Sol, Flor de Morales, La timidad, etc., etc., en magasin et à vendre par
VILLARRUBIA & LAUGHLAND,
mai Rue des Magasins, No 54.

BITTER DES ARABES.

MALGRÉ les contrefaçons plusieurs fois essayées, ce précieux cordial a triomphe de tous les obstacles. Dans ce pays, comme en Europe, son emploi est devenu si général, que l'inventeur a dû donner à sa fabrication un développement considérable. Ferro, santé et appétit sont les avantages que procure le BITTER DES ARABES: aussi a-t-il remplacé avec succès les liqueurs alcooliques plus ou moins malfaisantes et dont le pernicieux usage était si généralement répandu.
Dépôt général—F. Sancho, Vieille Levée No 229.
Succursale—A Calongne, encoignure Du Maine et Royale.
27 avril—3m. 27, 29s.. 11, 12, 24, 27m, 8, 16, 22, 24, 20, 8, 20, 22, 27jl

C. A. BARRIERE & FRERE,

130, rue du Canal,
Batisses Touro.

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe leur assortiment de marchandises de printemps, comprenant—
ORGANDIES IMPRIMÉES RICHES,
JACONAT " "
PERCALES " "
PIQUÉ " "
GRENADINES " "
Des genres les plus récents et les plus recherchés.
TOILES d'Irlande et Françaises pour chemises, à draps, damassées et ouvrées.
NAPPES et SERVIETTES damassées.
RIDEAUX mousselines et bobinet.
GRAND ASSORTIMENT D'ARTICLES DE MÉNAGE.
ASSORTIMENT COMPLET DE BONNETTERIE ANGLAISE.
—Aussi—
Marchandises pour Habitations
KENTUCKY JEANS, LINSEY,
LOWELL, ETOFFES rayées,
Des meilleures fabriques du Sud.
COUVERTURES FRANÇAISE et ANGLAISE, &c., &c.
Qu'ils vendent à aussi bas prix, que les mêmes marchandises peuvent être vendues dans les autres maisons. Ils invitent respectueusement les acheteurs à venir examiner leur stock. 260v—

VERMICELLI, MACARONI &c.—En magasin et à vendre par le soussigné—
20 caisses vermicelli d'Italie,
20 " macaroni "
20 " pâtes assorties "
FREDERIC AVET, 59 et 61 rue Vieille Levée,
[illegible] entre Bienville et Conti.

MACARONI et VERMICELLI — 1,000 caisses Macaroni et Vermicelli d'Italie, à vendre par
PIAGGIO & VIOSCA, Jr.
62 et 64, Vieille Levée

BOUCHONS — Un grand assortiment de bouchons, en Douane et à vendre par
[illegible]

[illegible]

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

LE bateau à vapeur A. G. BROWN, partira pour les endroits ci-dessus [illegible] 4 heures P. M., chemin de fer Pontchartrain. Il partira de Covington pour la Nouvelle-Orléans, à 4 heures du matin [illegible] Pour plus amples détails, s'adresser à
F. A. SHAW, agent,
Quinze [illegible] à l'encoignure des rues Gravier et [illegible]

LE sloop AZELIA, capitaine Pierre Rion, du port d'environ 10 tonneaux, partira tous les huit jours de Bras [illegible] Bale de Berwick pour le présent [illegible] blue. Il prendra le frêt apporté par le railway des Opelousas, et le remettra en bon état.
5 juin—1m DESIRE JACQUIEN, armateur.

Avis aux Contribuables.

LES TAXES DE LA VILLE
Pour l'année 1860,

Sur les propriétés foncières, les esclaves, les meubles, le capital, le revenu, &c.

Sont maintenant dues,

et doivent être payées à mon bureau, à l'Hôtel de Ville. Les contribuables sont priés de venir les payer. Tous les comptes non-payés d'ici au 1er juillet, seront annoncés conformément à la loi.
ADAM GIFFEN,
29 avril—1m 1re p Trésorier de la ville.

AVIS.

PIERRE CASANAVE,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

Comptant toujours sur le patronage de ses amis et du public en général, j'ai l'honneur de leur faire savoir, que, quoique l'incendie ait eu lieu, je serai toujours rue Marais, entre Bienville et Douane (même endroit) et prêt à recevoir tous les ordres pour convois funéraires, et qui seront exécutés avec la plus grande ponctualité.
Egalement les ordres peuvent être laissés rue Bourbon, près St Louis, No 5a. P. CASANAVE
25mai—1m 1re p

DEMANDE DE VOLONTAIRES

pour les Derbigny Guard

ON DEMANDE quelques jeunes gens pour compléter [illegible] immédiatement au service de [illegible] gratis. S'adresser au quartier général [illegible] toutes, No 200 près le marché Ste Marie. 14 juin—2

UNE PRESSE HYDRAULIQUE,
A VENDRE PAR
CUSACHS & OGDEN,
10 juin [illegible]

99, *Rue de Chartres, au 1er étage,*

LEON LAUGRIN, avocat

(Licencié en droit de [illegible])

AYANT établi une [illegible] les principaux agents [illegible] devant les Cours de l'Etat, de [illegible] créances litigieuses et [illegible] France. [illegible]—1m

XX ALE

de la CELEBRE MARQUE de J. & R. TENNENT, GLASCOW

☞ ALE DOUBLE FORTE [illegible] BOUTEILLES, à vendre [illegible]
M. A. DE LIZARDI & Co,
24mai—1m Rue Bienville No 5.

Chaudières anglaises a sucre

DES MANUFACTURES DE
& J. RANKIN,
A LIVERPOOL

☞ CHAUDIÈRES A SUCRE [illegible] et de toutes dimensions [illegible] à vendre par M. A. DE LIZARDI [illegible]
24mai—1m R. [illegible]

Fusils à deux coups.

NOUS vendrons au [illegible] COUPS [illegible] qualité [illegible] $15, Inst $20, très [illegible]
ROUSSET & VOURNIER
1r mai [illegible] Conti

Hotel Pradat, à Biloxi

LES soussignés [illegible] Mme Elizabeth Pradat [illegible] NES VERTS, à Biloxi [illegible] la saison. Un bon [illegible] de sortie et des voitures [illegible] Les personnes qui voudront [illegible] au wharf de l'hotel Pradat [illegible] d'en avertir le capitaine [illegible]
mai—5m J. B. [illegible] PRADAT

Etablissement hydrothérapique DU SUD,

Du Dr RANCE,

A BILOXI Mississippi

CET établissement fondé en 1856 par le Dr [illegible] heidt, et dirigé actuellement par le Dr Rance, sera prêt à recevoir des malades [illegible]
24 avril—5pa

Changement de local.

R. B SYKES [illegible] du No. 45 au No. [illegible] RUE DES MAGASINS [illegible] immédiatement si-dessous [illegible]
Jours de vente, comme [illegible] et samedis. Ventes de [illegible]
25 mars

MAISON LESTRADE

A MANDEVILLE.

L'OUVERTURE de cet établissement [illegible] Tout y a été disposé pour [illegible] agréable [illegible] Un cuisinier de premier ordre [illegible] et la cave renfermera les vins les plus [illegible]

LE DR. RANCE

A chargé le Dr. Kunemann de le remplacer auprès de ses clients, pendant son absence.

DR. ED. KUNEMANN,

De la Faculté de Paris.

rue Bourbon, No. 25, entre Dumaine et St-Philippe.
1avril—1m.

MAGASIN DE TAPIS.

Rue de Chartres, No 19

NOUS avons reçu de nouveaux tapis Venitiens, Wilton et Bruxelles [illegible] de 3 à 24 pieds de large [illegible] tables et de piano, &c., à bas prix.
Abat-jour, tapis et banquettes d'escaliers [illegible] tables et de piano, &c., à bas prix.
6 fév—ab A. BROUSSEAU & Co

AVIS IMPORTANT.

UNE EXCELLENTE

MACHINE A COUDRE

pour $35

Tous les perfectionnements :
SI PARFAITEMENT SIMPLE
qu'un enfant peut la faire fonctionner!
Elle est offerte avec confiance au public,
ET S'APPELLE
LA MACHINE A COUDRE DE WILCOX & GIBBS:
DAVID PROTHERS
1 juin—1 m [illegible]

HEBERT & ESCOUSSE,

Librairie Française,
151, rue de Chartres

REÇU par le steamer Bienville—
NOUVEAUTES.
A Dumas—Les Garibaldiens.
G Sand—Le marquis de Villemer.
— La Ville Noire.
— Le Capitaine Lambert.
— Le Tueur de M[illegible]
— Le Poste à la Carte.
— La Brode[illegible]
— Le Livre des M[illegible]
Villiaume—L'esprit de la Guerre;
— Le Curé de [illegible]
Victor Séjour—Les Massacres de la Syrie
Pièces de théâtre diverses, &c, &c.
Michelet—La Mer,
G[illegible] Traduit de [illegible] 1 volume.
Malgaigne—Médecine Opératoire,
Bonnet—Manuel du Capitaine.
Discours de réception de Lacordaire à l'Académie.
Réponse de M. Guizot;
Rome et les Evêques de France;
La France sans le Pape
Le Pape et Jérusalem.
Gravures.
Les Chefs-d'œuvre de Rubens à la Galerie d'Anvers,
Henri IV et ses enfants,
Léonard de Vinci.
Pothographie, diverses.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLEANS

No. 111, RUE DU CANAL.

CAPITAL SOUSCRIT $411,[illegible]

—DIRECTEURS.—

Alphonse Miltenberger,	J. B. Gribble
E. Rochereau,	P. O. Nobles
G. M. Wright,	A. Rieberade
L. Millaudon,	J. Sabatier
O. Leavs,	S. M. Darby
J. M. Bassaldo,	J. Tuyes.

Cette compagnie, qui a succédé à la Compagnie d'assurance de la Nouvelle-Orléans, assure contre les périls des incendies et les avaries occasionnées par les incendies, contre les périls des mers et des rivières, aux taux courants et payables comptant.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Hover—6m. 3me

COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE

Nouvelle-Orléans

Bureau, encoignure Canal et Passage de Poste.

Nlle-Orléans, le 6 mai 1861.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu:
Qu'à partir de cette date, une bonification de quinze pour cent sera faite, sur le montant de leurs primes à toutes les personnes qui assureront dans cette Compagnie.
La bonification ci-dessus de 15 pour cent sera accordée comptant, cette Compagnie n'émettant pas de certificats.
HENRY PEYCHAUD, Président
S. PLASSAN, Vice Président
LOUIS BARNETT, Secrétaire.

Directeurs.

S. PLASSAN,	THOS. N. BLAKE
C. M. KERMION,	S. NAUTRE,
A. LAFOREST,	F. MORENO Jr.,
F. MALOCHEE,	PAUL QUEYROUZE,
[illegible]	H. PEYCHAUD

Compagnie d'assurances mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

BUREAU, RUE DU CAMP, No. [illegible]

Capital souscrit...............$301,606

E. GANUCHEAU, Président,
AMADEO LANDRY, Vice-Président,
A. PICOLET, Secrétaire.

—DIRECTEURS.—

Amédée Landry, Octave Voorhies, W. G. Betterton, V. A. Gordon, Théodore Lebeau, Frank Shaw, [illegible]